

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/YH

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2010
2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire
3. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Ben Fayot remplaçant M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Eugène Berger remplaçant M. Fernand Etgen, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Guy Heintz, Administration des Contributions directes (ACD)
M. Romain Heinen, Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
M. Jeannot Waringo, Inspection générale des Finances

Mme Carole Closener, Greffe de la Chambre des Députés

Excusés : M. Alex Bodry, M. Claude Meisch, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Félix Braz, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2010

Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2010 est approuvé.

2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire

Monsieur le Ministre rappelle que les premiers mois de l'année ne sont jamais représentatifs pour l'évolution budgétaire au cours d'une année.

Les recettes courantes de l'Etat au 28 février 2010

Il ressort du tableau annexé qu'au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II. et III.) au 28 février 2010 et celles au 28 février 2009 s'élève à -16,8 MEUR, ce qui représente une variation de -1,2%. Il convient de noter que les recettes au 28 février 2009 étaient déjà inférieures au niveau atteint en 2008.

I. Contributions directes

Les recettes perçues dans cette catégorie sont légèrement en-dessous (-10 MEUR soit environ 2%) du niveau atteint en 2009, tout en étant supérieures au niveau atteint à la même période en 2008.

IRC

Les recettes en termes d'IRC (76,8 MEUR) sont supérieures à celles perçues au 28 février 2009 (62,2MEUR). Le niveau relativement élevé s'explique par le paiement de certains soldes importants. Les chiffres au 31 mars 2010 se prêteront sans doute davantage à des comparaisons avec les exercices précédents, étant donné que les premières avances seront dues et que les répercussions de l'introduction de l'imposition suivant déclaration seront perceptibles.

Salaires et traitements

Les recettes concernant les salaires et traitements (410,2 MEUR) sont en phase avec les recettes au 28 février des exercices précédents. Il convient de relever toutefois que si les recettes liées aux salaires et traitements stagnent depuis 2-3 années, elles augmentaient au cours des exercices antérieurs.

Retenue libératoire nationale sur intérêts

La baisse des recettes s'élève à -15,2 MEUR (soit 98,8%) par rapport à 2009. Cette baisse est étroitement liée au niveau très bas des taux d'intérêts. Traditionnellement une part importante de ces recettes, perçue au titre du mois de décembre, est encaissée au mois de janvier. Ce phénomène s'explique partiellement par la clôture des livrets d'épargne au 31 décembre.

Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)

Ces recettes se rapportent à l'exercice 2009. Les chiffres publiés fin mars apporteront plus de précisions.

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie, en baisse par rapport aux exercices précédents (-12,6 MEUR par rapport au 28 février 2009), n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. Enregistrement et Domaines

Les recettes perçues au 28 février 2010 dans cette catégorie dépassent de 6,5 MEUR celles perçues à la même période en 2009. Ce dépassement est essentiellement dû aux recettes perçues au titre de la taxe d'abonnement.

TVA

Les recettes de TVA au 28 février 2010 (241 MEUR) sont inférieures par rapport à la même période 2009 tout en étant supérieures au niveau atteint en 2008. La baisse s'élève à -13 MEUR, soit 3%. En soustrayant les recettes liées au commerce électronique, cette baisse atteindrait 20%.

Taxe d'abonnement

Le niveau des recettes en termes de taxe d'abonnement (123,4 MEUR) dépasse celui du 28 février 2009 (91,5 MEUR) tout en étant inférieur au niveau atteint à la même période en 2008 (150 MEUR).

IV. Trésorerie de l'Etat

La baisse de cette catégorie de recettes s'explique d'une part par la baisse du solde de la trésorerie, et d'autre part, par la baisse substantielle des taux d'intérêts.

Débat

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'ACD ne dispose actuellement pas d'indications précises sur les soldes dus au titre des cinq derniers exercices.
- Grâce à l'introduction de l'imposition suivant déclaration (pour les personnes morales) dès le 1^{er} février 2010, le retard concernant l'imposition des exercices précédents devrait pouvoir être rattrapé.
- Les avances concernant les impôts directs pour 2010 n'ont – dans l'ensemble – pas baissé par rapport à 2009.
- En complément des informations communiquées à l'occasion de l'analyse sectorielle des recettes de TVA, lors de la réunion du 12 février 2010, concernant le secteur des télécommunications, il est précisé que la téléphonie sans fil continue de progresser, contrairement à la téléphonie fixe traditionnelle.
- Actuellement, les administrations fiscales rencontrent fréquemment des problèmes lors du recouvrement des impôts auprès d'entreprises qui connaissent des difficultés financières. Dans ce contexte, de nombreuses entreprises demandent aux administrations fiscales de leur accorder des délais de paiement supplémentaires. L'AED peut ainsi accorder des délais jusqu'à six mois. Des délais supérieurs à six mois demandent toutefois des motivations sérieuses. En pratique, on peut constater que les impayés sont souvent dus à des problèmes structurels.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire, il existe des groupes de travail associant

des représentants des trois administrations qui se concertent sur les retards de paiement et qui, le cas échéant, peuvent opérer des compensations par le biais des sommations à tiers détenteur.

Il est possible que la crise économique et financière entraîne un nombre croissant d'assignations.

- Les recettes en termes de TVA doivent être analysées au regard des remboursements. Or le rythme des remboursements effectués par l'AED s'est détérioré au mois de février. Ainsi les chiffres au 28 février 2010 ne se prêtent pas à une extrapolation qui permettrait de conclure à ce stade que le budget 2010 pourrait être atteint, voire dépassé.
- Le solde budgétaire « classique » s'élève au 28 février 2010 à -750 MEUR. A titre de comparaison ce solde était de -600 MEUR en 2009, et de -400 MEUR en 2008 à la même période de l'année.
- En ce qui concerne le compte 2009 (qui sera clôturé au 31 mars 2010), le déficit au niveau de l'administration publique devrait s'élever à -1%, soit l'équivalent de 400 millions d'euros. Par conséquent la détérioration devrait être conforme à ce qui avait été précédemment annoncé.
- Afin de financer le déséquilibre budgétaire, le Gouvernement entend contracter un emprunt de 2 milliards d'euros au cours du mois de mai. Cet emprunt, qui sera placé auprès d'investisseurs institutionnels, constituera la première tranche d'un emprunt global totalisant vraisemblablement entre 4 et 6 milliards d'euros sur les prochaines années. L'emprunt sera lancé dès lors que la trésorerie liquide sera absorbée. Le taux se situera probablement entre 3 et 4% avec une maturité à 10 ans. Cet emprunt supplémentaire fera passer la dette publique (actuellement 15% du PIB) à quelque 18% du PIB. A terme, les emprunts supplémentaires qui seront nécessaires d'ici 2014, porteront la dette à environ 12 milliards d'euros.
- Concernant la garantie accordée à Dexia, la quote-part luxembourgeoise a été réduite à 3 milliards d'euros (sur un montant total de 100 milliards d'euros) et la maturité des instruments de dette couverts par la garantie a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2014. À partir du mois de juin 2010, Dexia ne pourra plus couvrir de dette par des garanties étatiques.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 19 mars 2010

La Secrétaire,
Carole Closener

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexe : Situation des recettes courantes de l'Etat au 28 février 2010

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 28 FEVRIER 2010

(tous les montants sont exprimés en mio. €)	Recettes au 28.02			Budget	Compte	Compte	Variation 09/10	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	en mio. €	en %
I. Contributions directes	608,9	619,6	544,0	4 344	4 662	4 618	-10,7	-1,8
1. Collectivités [1]	76,8	62,2	59,7	1 200	1 417	1 368	14,6	19,1
2. Assiette [1]	38,3	37,4	27,0	450	479	400	0,8	2,2
3. Salaires et traitements	410,2	410,5	416,1	2 055	1 996	2 124	-0,3	-0,1
4. Impôt de solidarité	8,0	8,4	8,5	114	122	122	-0,4	-5,0
5. Revenus de capitaux	14,9	17,7	-50,5	200	261	250	-2,8	-18,9
6. Fortune [2]	36,3	42,3	45,3	150	211	169	-6,0	-16,6
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	15,4	30,6	28,7	60	55	72	-15,2	-98,8
8. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	1,6	2,9	2,2	55	58	51	-1,3	-80,9
9. Jeux de casino (recettes brutes)	1,6	1,6	2,1	22	24	23	0,1	3,1
10. Contributions directes - autres	5,8	6,1	5,0	38	40	39	-0,2	-4,1
II. Douanes & accises	176,7	189,3	213,5	1 218	1 255	1 295	-12,6	-7,1
11. Recettes UEBL brutes	134,9	140,9	158,2	965	954	1 005	-6,0	-4,4
Versements nets à la Belgique effectués	...	...	...	...	...	...	...	...
Versements nets à la Belgique à effectuer	...	...	...	25	-3	14	...	...
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	134,9	140,9	158,2	940	957	991	-6,0	-4,4
12. Droits d'accises sur huiles minérales	18,1	18,3	21,4	130	127	134	-0,2	-1,1
13. Droits d'accises sur cigarettes	10,5	9,4	10,5	60	65	64	1,1	10,8
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	10,1	12,2	20,0	68	72	74	-2,1	-21,2
15. Douanes & accises - autres	3,2	8,6	3,5	20	33	18	-5,4	-171,6
III. Enregistrement & domaines	576,8	570,3	654,9	3 121	3 106	3 424	6,5	1,1
16. Droits d'enregistrement	13,1	18,5	64,5	100	106	223	-5,3	-40,7
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	424,4	437,3	416,6	2 326	2 364	2 408	-12,9	-3,0
18. Taxe d'abonnement [4]	123,4	91,5	150,1	550	479	616	31,8	25,8
19. Taxe sur les assurances	6,8	6,8	8,0	33	38	37	-0,1	-1,3
20. Enregistrement & domaines - autres	9,1	16,1	15,8	113	118	140	-7,0	-76,3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	1 362,4	1 379,2	1 412,5	8 683	9 023	9 338	-16,8	-1,2
IV. Trésorerie de l'Etat	45,2	52,6	18,8	187	279	277	-7,4	-16,4
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	1 407,5	1 431,8	1 431,2	8 870	9 302	9 615	-24,2	-1,7
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	98,5	98,1	114,7	500	588	578	0,3	0,3

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation

[4] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.